

FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « **FCP VIVEO Nouvelles Introduites** » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « **FCP VIVEO Nouvelles Introduites** » au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction du gestionnaire. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration du gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le FCP ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2. Autres obligations légales et réglementaires

- Les liquidités et les quasi-liquidités représentent, au 31 décembre 2020, **52,17%** de l'actif du **FCP VIVEO Nouvelles Introduites**. Cette proportion est supérieure au ratio de 20% prévu par le décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les valeurs mobilières représentent au 31 décembre 2020, **47,83%** de l'actif du **FCP VIVEO Nouvelles Introduites**. Cette proportion est inférieure au ratio de 80% prévu par le décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les actions admises à la cote de la bourse des valeurs mobilières représentent au 31 décembre 2020 **43,21%** de l'actif du **FCP VIVEO Nouvelles Introduites**. Ce taux est en deçà de la proportion de **60%-80%** prévue par le prospectus d'émission en vigueur au 31 décembre 2020.
- Les actions introduites depuis plus de cinq ans sur la cote de la bourse représentent **32,69%** de l'actif du **FCP VIVEO Nouvelles Introduites**. Ce taux est en deçà de la proportion de **25%** prévue par le prospectus d'émission en vigueur au 31 décembre 2020
- Les actions introduites au cours des cinq dernières années glissantes sur la cote de la bourse représentent **10,53%** de l'actif du **FCP VIVEO Nouvelles Introduites**. Ce taux est en deçà de la proportion de **35%-80%** prévue par le prospectus d'émission en vigueur au 31 décembre 2020

Tunis, le 25 février 2021

Le Commissaire aux Comptes :

LA GENERALE D'AUDIT & CONSEIL

Mohamed Mejdi JAZIRI

BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020
(exprimés en dinars)

	Notes	31-déc.-20	31-déc.-19
<u>ACTIF</u>			
AC 1 Portefeuille titres		285 530,225	212 317,771
Actions & Droits Attachés	A.1	257 954,732	195 886,552
Titres OPCVM	A.2	27 575,493	16 431,219
Obligations & Valeurs Assimilées		0,000	0,000
AC 2 Placements Monétaires & Disponibilités		311 383,772	126 548,792
Placements Monétaires		0,000	0,000
Disponibilités	A.3	311 383,772	126 548,792
AC 3 Créances d'Exploitations		0,000	0,000
AC 4 Autres Actifs		0,000	0,000
Total Actif		596 913,997	338 866,563
<u>PASSIF</u>			
PA 1 Opérateurs Créiteurs	P.1	17 848,044	3 072,174
PA 2 Autres Créiteurs Divers	P.2	2 398,037	2 012,543
Total Passif		20 246,081	5 084,717
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 Capital	CP.1	603 985,175	332 383,223
CP 2 Sommes Distribuables	CP.2	(27 317,259)	1 398,623
Sommes Distribuables des Exercices Antérieurs		2,730	0,515
Sommes Distribuables de l'Exercice		(27 319,989)	1 398,108
Total Actif Net		576 667,916	333 781,846
Total Passif & Actif Net		596 913,997	338 866,563

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2020
(exprimés en dinars)

	Notes	31-déc.-20	31-déc.-19
PR 1 Revenus du Portefeuille Titres		2 893,659	10 185,396
Dividendes	R.1	2 893,659	10 185,396
Revenus des Obligations & Valeurs Assimilés		0,000	0,000
PR 2 Revenus des Placements Monétaires	R.2	2 287,314	5 561,193
Total Des Revenus des Placements		5 180,973	15 746,589
CH 1 Charges de Gestion des Placements	R.3	(22 129,783)	(13 434,227)
Revenu Net des Placements		(16 948,810)	2 312,362
PR 3 Autres Produits		0,000	0,000
CH 2 Autres Charges	R.4	(3 295,745)	(3 529,082)
Résultat d'Exploitation		(20 244,555)	(1 216,720)
Régularisation du Résultat d'Exploitation		(7 075,434)	2 614,828
Sommes Distribuables de l'Exercice		(27 319,989)	1 398,108
Régularisation du Résultat d'Exploitation (annulation)		7 075,434	(2 614,828)
Variation des Plus ou Moins-Values Pot. Sur Titres		77 356,847	68 006,777
Plus ou Moins-Values Réalisées Sur Cessions de Titres		(4 339,026)	18 480,944
Frais de Négociation des titres		(1 462,046)	(3 682,858)
Résultat Net De l'Exercice		51 311,220	81 588,143

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2020
(exprimés en dinars)

	31-déc.-20	31-déc.-19
<u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	51 311,220	81 588,143
a - Résultat d'exploitation	(20 244,555)	(1 216,720)
b - Variation des plus / moins-values potentiels sur titres	77 356,847	68 006,777
c - Plus / moins-values réalisées sur cession de titres	(4 339,026)	18 480,944
d - Frais de négociation de titres	(1 462,046)	(3 682,858)
<u>AN 2 - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>	1 396,216	25 026,962
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	192 971,066	(1 584 876,372)
a - Souscriptions	449 087,923	254 471,669
Capital	321 800,000	188 200,000
Régularisation des sommes non distribuables	136 587,143	66 492,217
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	(9 300,212)	(220,636)
Régularisation des sommes distribuables des exercices antérieurs	0,992	0,088
Droits d'entrée	0,000	0,000
b - Rachats	(256 116,857)	(1 839 348,041)
Capital	(188 900,000)	(1 389 300,000)
Régularisation des sommes non distribuables	(70 162,368)	(456 143,142)
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	2 224,778	2 835,464
Régularisation des sommes distribuables des exercices antérieurs	(0,669)	(0,668)
Droits de sorties	721,402	3 260,305
VARIATION DE L'ACTIF NET	242 886,070	(1 528 315,191)
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>		
a - en début d'exercice	333 781,846	1 862 097,037
b - en fin d'exercice	576 667,916	333 781,846
<u>AN 5 - NOMBRE DE PARTS</u>		
a - en début d'exercice	2 396	14 407
b - en fin d'exercice	3 725	2 396
VALEUR LIQUIDATIVE	154,810	139,307
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	11,55%	9,13%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS EXERCICE 2020

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

FCP VIVEO Nouvelles Introduites est un Fonds de Placement mixte de type distribution. Il a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds. Il est régi par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif.

Le fonds a obtenu son agrément auprès du CMF le 10 juin 2009, sous le numéro 21/2009. Son capital initial est de 100.000 dinars, composé de 1.000 parts de 100 dinars chacune. Il a ouvert les souscriptions au public le 03 mars 2010.

Le gestionnaire du fonds est TRADERS INVESTMENT MANAGERS. Il assure également la gestion administrative et comptable du Fonds. A cet effet, le gestionnaire dispose du progiciel MEGARA-Mutual-Fund

La durée de vie initiale du fonds est de 10 ans. Elle a été portée à 20 ans par décision du conseil d'administration du gestionnaire réuni le 1^{er} Mars 2017

NOTE 2 : ORIENTATIONS DE PLACEMENTS

Le conseil d'administration de la société de gestion TRADERS INVESTMENT MANAGERS, réuni le 4 mai 2018, a décidé de modifier les orientations de placement du fonds comme suit :

- Dans une proportion de 60% à 80% de l'actif en actions dont :
 - ✓ Une proportion de 35% à 80% en actions introduites sur la cote de la bourse au cours des cinq dernières années glissantes;
 - ✓ Une proportion maximale de 25% en actions introduites depuis plus de cinq ans sur la cote de la bourse
- Dans une proportion n'excédant pas 20% de l'actif en emprunts obligataires ayant fait l'objet d'opérations d'émission par appel public à l'épargne, BTA et emprunts obligataires garantis par l'Etat;
- Dans une proportion n'excédant pas 20% de l'actif en valeurs mobilières représentant des titres de créance à court terme émis par l'Etat et en valeurs mobilières représentant des titres à court terme négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie
- Dans une proportion ne dépassant pas 5% de l'actif net en titres d'OPCVM
- Dans une proportion de 20% de l'actif en liquidités et quasi liquidités

NOTE 3 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2020, sont établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et notamment les normes NCT 16, NCT 17 & NCT 18 relatives aux OPCVM.

NOTE 4 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020 sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

➤ **Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les Dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons de Trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

➤ **Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.

➤ **Evaluation des autres placements :**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

➤ **Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 5 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN & DE L'ETAT DE RESULTAT

I. BILAN

A.1 Actions & Droits Attachés

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à **257.954,732 dinars**, et se détaille comme suit :

TITRES	NOMBRE DE TITRES	PX DE REVIENT	VALEUR AU 31/12/2020	% ACTIF
ACTIONS		234 568,027	257 954,732	43,21%
ADWYA	7 660	21 591,858	33 910,820	5,68%
ASSURANCES MAGHREBIA	135	7 492,500	7 850,115	1,32%
OFFICE PLAST	10 159	23 112,330	21 130,720	3,54%
SAH	2 113	19 612,141	25 945,527	4,35%
ATELIER MEUBLE INTERIEUR	9 000	28 656,251	24 381,000	4,08%
CARTHAGE CEMENT	30 450	57 715,764	56 850,150	9,52%
TAWASOL GP HOLDING	83 500	46 945,078	57 281,000	9,60%
UNIMED	3 150	29 442,105	30 605,400	5,13%

A.2 Titres OPCVM

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à **27.575,493 dinars**, et se détaille comme suit :

TITRES	NOMBRE TITRES	PX DE REVIENT	VALEUR AU 31/12/2020	% ACTIF
Titres OPCVM		27 088,677	27 575,493	4,62%
SICAV Trésor	267	27 088,677	27 575,493	4,62%

Les entrés en portefeuille titres réalisées au cours de l'exercice 2020 se détaillent, en dinars, comme suit :

Titres	Coût d'acquisition
Actions et Droits	220 698,430
Titres OPCVM	21 485,064
Total	242 183,494

Les sorties en portefeuille titres réalisées au cours de l'exercice 2020 se détaillent, en dinars, comme suit :

Titres	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus-Value Réalisée	Moins-Value Réalisée
Actions et Droits	235 992,545	231 416,160	29 104,289	33 680,674
Titres OPCVM	10 335,342	10 572,701	237,359	0,000
Total	246 327,887	241 988,861	29 341,648	33 680,674

A.3 Disponibilités

Cette rubrique englobe les disponibilités en banque qui ont atteint au 31 décembre 2020, **311 383,772 dinars**.

Rubrique	31-déc.-20	31-déc.-19
Disponibilités en Banque	311 383,772	126 548,792
TOTAL	311 383,772	126 548,792

P.1 Opérateurs Créditeurs

Il s'agit des dettes à payer au gestionnaire et au dépositaire au 31 décembre 2020. Elles sont de l'ordre de **17 848,044 dinars**.

Rubrique	31-déc.-20	31-déc.-19
Gestionnaire (Rémunération fixe)	1 510,800	2 772,240
Commission de surperformance du Gestionnaire	16 038,152	0,000
Dépositaire	299,092	299,934
TOTAL	17 848,044	3 072,174

P.2 Autres Créditeurs Divers

Les autres créditeurs divers ont atteint au 31 décembre 2020, **2 398,037 dinars**.

Rubrique	31-déc.-20	31-déc.-19
C M F	44,296	34,379
Autres Créditeurs Divers (Commissaire Aux Comptes)	2 353,741	1 978,164
TOTAL	2 398,037	2 012,543

CP.1 Capital Social

Les opérations sur le capital social enregistrées au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Rubrique	31-déc.-20	31-déc.-19
Capital au 01 janvier	239 600,000	1 440 700,000
Nombre de parts	2 396	14 407
Nombre de porteurs de parts	4	10
Souscriptions de l'exercice	321 800,000	188 200,000
Nombre de parts	3 218	1 882
Nombre de porteurs de parts entrants	7	1
Rachats de l'exercice	188 900,000	1 389 300,000
Nombre de parts	1 889	13 893
Nombre de porteurs de parts sortants	0	7
Montant en Nominal au 31 décembre	372 500,000	239 600,000
Nombre de parts	3 725	2 396
Nombre de porteurs de parts	11	4
Sommes Non Distribuables	231 485,175	92 783,223
Commissions de Rachat	721,402	3 260,305
Frais de négociation de titres	-1 462,046	-3 682,858
Variation des Plus ou Moins-Value Potentielles sur Titres	77 356,847	68 006,777
Plus ou Moins-Value Réalisées sur Cession Titres	-4 339,026	18 480,944
Sommes non distribuables antérieurs	92 783,223	396 368,980
Régularisations des Sommes Non Distribuables (Souscriptions)	136 587,143	66 492,217
Régularisations des Sommes Non Distribuables (Rachats)	-70 162,368	-456 143,142
Capital au 31 décembre	603 985,175	332 383,223

CP.2 Sommes Distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice et des exercices antérieurs et ajustées des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat des parts. Elles ont atteint au 31 décembre 2020 **-27 317,259 dinars**.

Rubrique	31-déc.-20	31-déc.-19
Sommes distribuables des exercices antérieurs	2,730	0,515
Résultat distribuable de l'exercice	-20 244,555	-1 216,720
Régularisation résultat distribuable de l'exercice	-7 075,434	2 614,828
TOTAL	-27 317,259	1 398,623

II. ETAT DE RESULTAT

R.1 Dividendes

Les dividendes totalisent **2 893,659 dinars** au 31 décembre 2020.

Rubrique	31-déc.-20	31-déc.-19
Revenus des Actions	2 324,930	8 803,280
Revenus des Titres OPCVM	568,729	1 382,116
TOTAL	2 893,659	10 185,396

R.2 Revenus des Placements Monétaires

Ils ont atteint **2 287,314 dinars** au 31 décembre 2020.

Rubrique	31-déc.-20	31-déc.-19
Revenu Certificat De Dépôt	0,000	0,000
Revenu Compte à Terme	0,000	0,000
Intérêts Comptes de dépôts	2 287,314	5 561,193
TOTAL	2 287,314	5 561,193

R.3 Charges de Gestion des Placements

Ces charges totalisent au 31 décembre 2020, **22 129,783 dinars**.

Rubrique	31-déc.-20	31-déc.-19
Rémunération fixe du Gestionnaire	4 901,753	12 158,257
Commission de surperformance du Gestionnaire	16 038,152	0,000
Rémunération Dépositaire	1 189,878	1 275,970
TOTAL	22 129,783	13 434,227

R.4 Autres Charges

Elles totalisent au 31 décembre 2020, **3 295,745 dinars**.

Rubrique	31-déc.-20	31-déc.-19
Rémunération Commissaire Aux Comptes	2 353,740	1 978,164
Publicité et Publication	401,800	502,400
Impôts et Taxes	75,000	105,000
Redevance C M F	329,545	817,378
Services Bancaires & Assimilés	135,660	126,140
TOTAL	3 295,745	3 529,082

NOTE 6 : AUTRES INFORMATIONS✓ **Données par Part**

Rubrique	31-déc.- 20	31-déc.- 19	31-déc.- 18	31-déc.- 17	31-déc.- 16
Revenus des Placements	1,391	6,572	4,556	4,808	4,105
Charges de gestion des placements	-5,941	-5,607	-2,374	-2,224	-2,195
Revenu Net des Placements	-4,550	0,965	2,182	2,584	1,911
Autres Charges	-0,885	-1,473	-0,439	-0,358	-0,329
Résultat d'exploitation	-5,435	-0,508	1,743	2,226	1,582
Régularisation du résultat d'exploitation	-1,899	1,091	-0,006	-0,255	-0,338
Sommes Distribuables de l'exercice	-7,334	0,584	1,737	1,971	1,244
Variation des Plus/Moins-Value potentielles sur titres	20,767	28,383	9,339	-22,180	12,267
Plus / Moins-Value Réalisées sur cession de titres	-1,165	7,713	9,179	11,589	-4,797
Frais de Négociation de titres	-0,392	-1,537	-0,408	-0,330	-0,417
Plus ou Moins-Value sur titres et frais de négociation	19,210	34,560	18,110	-10,921	7,053
Résultat Net de l'Exercice	13,775	34,052	19,852	-8,695	8,634
Droits d'entrée et droits de sortie	0,194	1,361	0,263	0,159	0,253
Résultat non distribuable de l'exercice	19,404	35,920	18,372	-10,762	7,306
Régularisation du résultat non distribuable	4,016	-24,708	-3,015	-0,921	1,277
Sommes non distribuables de l'exercice	23,419	11,212	15,357	-11,682	8,584
Distribution des dividendes	0,583	1,737	1,972	1,244	1,407
Valeur liquidative	154,810	139,307	129,249	114,127	125,082

✓ **Ratios de gestion des placements**

	31-déc.-20	31-déc.-19	31-déc.-18	31-déc.-17	31-déc.-16
Actif Net Moyen (ANM)	331 092,131	815 200,528	2 131 528,407	2 846 300,687	3 890 534,335
Charges de Gestion des placements / ANM	6,684%	1,648%	1,605%	1,593%	1,591%
Autres Charges / ANM	0,995%	0,433%	0,297%	0,257%	0,238%
Résultat d'Exploitation de l'Exercice / ANM	-6,114%	-0,149%	1,178%	1,594%	1,147%

✓ **Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion du **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** est confiée à la société Traders Investment Managers SA et ce, à compter du 15 octobre 2009.

Celle-ci est chargée de :

- La définition des objectifs de placement de l'actif du fonds ;
- La détermination de l'allocation de l'actif entre les différentes catégories de valeurs mobilières ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre obligations privées, obligations publiques et actions des sociétés admises en bourse et leur gestion dynamique
- La mesure et l'évaluation des performances du fonds
- La passation d'ordres d'achat et de vente en bourse ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

Le gestionnaire assure également la gestion administrative et comptable du fonds.

En contrepartie de ses prestations, Traders Investment Managers perçoit une rémunération annuelle de 1,25 % par an en hors taxe de l'actif net du **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** calculée hebdomadairement qui vient en déduction de l'actif net du fonds. Le règlement effectif se fait à la fin de chaque trimestre

Une commission de surperformance est également exigible au profit du gestionnaire dès que le FCP réalise une performance annuelle supérieure à un taux de rendement annuel exigé égal à 8%.

Cette commission, qui est de 20% HT par an, est calculée sur la base du différentiel entre le taux de rendement annuel réalisé et le taux de rendement annuel minimal exigé

Par ailleurs, la BIAT assure les fonctions de dépositaire pour **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** et ce à compter du 21/10/2009. Elle est chargée à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds de **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** ;
- D'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- Du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum du fonds.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% par an en hors taxe de l'actif net avec un minimum de 1.000 dinars hors taxe par an. Cette rémunération est calculée à chaque arrêté de la valeur liquidative et versée à la fin de chaque trimestre au dépositaire dans les 15 jours qui suivent la clôture du trimestre.